

Monsieur le Procureur Général,

J'interviens en qualité de conseil de Madame Laura JUSTO et de Monsieur Xavier JUSTO domiciliés Parc du Château-Banquet 26, 1202 Genève, avec élection de domicile en mon Etude.

Mes clients déposent plainte pénale contre :

- Tarek OBAID, résidant régulièrement chez sa mère au 4, Avenue Krieg, 1208 Genève.
- Patrick MAHONY, résidant 27 Ladbroke Square, Kensington, W11 3NB, Londres.
- Paul FINNIGAN, citoyen et résident anglais.

ainsi qu'à l'encontre de toutes autres personnes citées dont les actes seraient susceptibles de recevoir une qualification pénale et ce, notamment en raison des infractions suivantes :

- menace (article 156 CP),
- chantage (article 158 CP)
- extorsion (article 180 CP),
- contrainte (article 181 CP),
- séquestration (article 129 CP),

- mise en danger de la vie d'autrui (article 183 CP),
- calomnie (article 174 CP),
- dénonciation calomnieuse (article 303 CP),
- induire la justice en erreur (article 304 CP),
- corruption d'agents publics étrangers (article 322 septies CP),
- faux dans les titres (articles 251 CP),
- organisation criminelle (article 260 ter CP),
- blanchiment d'argent (article 305 bis CP).

Vous trouverez en annexe un exposé détaillé des faits allégués par Madame et Monsieur JUSTO à l'appui de leur plainte.

Cet exposé relate l'historique des relations, notamment privées et professionnelles, entre les protagonistes, la rupture desdites relations, l'arrestation de Monsieur JUSTO en Thaïlande en juin 2015 orchestrée de toutes pièces par MAHONY et OBAID avec la complicité de FINNIGAN, puis sa libération en décembre 2016.